

Séjour de mobilité OUT

Fiche info 2

Candidature, Sélection Nomination

5 septembre 2019

Choix du / des programmes et des universités

<https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/mobilite/mobout/>

<https://www3.unifr.ch/studies/fr/mobilite/outgoing/>

Recommandation : lisez également l'aide-mémoire relatif à la reconnaissance des examens réussis à l'étranger. Cela pourra vous aider dans votre choix de cours.

<https://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/mobilite/reconnaissance.html>

Séances d'information et délais :

https://www3.unifr.ch/ius/fr/assets/public/Fac_Faculte/pdfs/Mobilite/Auslandsaufenthalt/Fristen.pdf

Inscription en ligne

- Connection à www.myunifr.ch
- Remplir la candidature en ligne

Recommandation : Avant de procéder à l'inscription veuillez lire attentivement la rubrique « Démarches ». Cela vous permettra notamment de préparer en PDF tous les documents dont vous aurez besoin pour accompagner votre candidature en ligne.

- Lorsque la candidature en ligne est terminée : Imprimer le résumé de la candidature qui apparaît sous forme de PDF et le faire signer au Bureau Erasmus et des relations

internationales de la Faculté de droit (MIS 4060). Ensuite l'uploader via MyUnifr pour finaliser la candidature en ligne.

- Déposer ou envoyer par courrier au Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit, pour une candidature
 - SEMP : un exemplaire
 - CTLS : trois exemplaires
 - Conventions : un exemplaire
 - Double diplôme Fribourg / Paris II : quatre exemplaires
 - Diplômes coordonnés Heidelberg, Hong Kong ou Lisboa : un exemplairedu dossier de candidature complet imprimé.

Délai de dépôt : 31 octobre pour un séjour l'année académique suivante, au semestre d'automne ou au semestre de printemps ou pour toute l'année académique.

Entretiens de sélection

Selon le programme choisi (CTLS, double diplôme Fribourg / Paris II) ou le nombre de candidatures (Programme SEMP), des entretiens de sélection sont organisés.

Veuillez vous référer aux dates publiées à la page :

https://www3.unifr.ch/ius/fr/assets/public/Fac_Faculte/pdfs/Mobilite/Auslandsaufenthalt/Fristen.pdf

Les entretiens ont lieu dans la langue d'enseignement de l'université concernée (allemand, français ou anglais)

Remarque : De plus en plus d'universités exigent un test de langue. De manière générale un niveau B2 est recommandé. Pour les diplômes coordonnés il faut au moins un niveau C1. La préparation linguistique est donc particulièrement importante. Veuillez vérifier les exigences sur le site Internet des universités que vous aurez sélectionnées.

Décisions

Pour le Programme *SEMP* un premier courrier (décision ou commission de sélection) est envoyé début novembre, après l'échéance du délai de candidature.

Les décisions relatives aux programmes de mobilité gérés par la Faculté de droit sont communiquées dans la première quinzaine de décembre.

Pour les programmes de diplômes coordonnés et les conventions, l'université d'accueil procède à sa propre sélection. Il faudra donc encore attendre la décision finale de l'université d'accueil.

Pour le programme SEMP l'université d'accueil se réserve le droit de refuser un dossier d'inscription.

Les étudiants et étudiantes qui ne sont pas retenus pour l'université de leur premier choix sont invités à discuter des possibilités restantes. N'hésitez pas à contacter le *Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de droit*. **L'expérience démontre qu'il est possible de trouver une place pour tous ceux et toutes celles qui sont suffisamment motivés et flexibles.**

Inscription définitive

Pour le programme SEMP (formule d'inscription définitive) et le CTLS (*Information – Nomination Form*), après réception de la décision, les étudiants et étudiantes ont jusqu'au 29 janvier pour confirmer – en nous retournant la formule ad hoc - qu'ils acceptent la place qui leur est attribuée. Le délai passé, la place sera attribuée à un autre étudiant ou une autre étudiante.

Nomination et inscription à l'université d'accueil

Pour les séjours SEMP : Fin février / début mars nous annonçons officiellement les nominations aux universités d'accueil. Lorsque cela est fait, nous adressons un e-mail aux étudiants et étudiantes les informant que la nomination a été effectuée. A partir de ce moment les démarches pour l'inscription peuvent être entreprises auprès de l'Université d'accueil.

Pour les séjours dans le cadre d'une convention : Les étudiants et étudiantes sélectionnés doivent remplir le dossier de candidature de l'université d'accueil. Ensuite nous envoyons ce dossier afin que l'université d'accueil puisse prendre sa décision. Si la candidature est acceptée par l'université d'accueil, les étudiants et étudiantes sont informés et peuvent procéder à leur inscription auprès de l'université d'accueil.

Pour les séjours au CTLS : Après avoir reçu en retour les *Information – Nomination Forms* – remplies par les étudiants et étudiantes ayant obtenu une place, celles-ci sont envoyées au CTLS. Ensuite les étudiants et étudiantes peuvent procéder à leur inscription en ligne auprès du CTLS.

Les procédures et délais varient d'une institution à l'autre.

Recommandation : Vérifier sur le site Internet de votre Université d'accueil quelle est la procédure d'inscription et les délais. Il arrive également parfois que les e-mails envoyés par l'université d'accueil passent dans les spams. Vérifier également cela.